



*Joyeux dans l'Espérance*

*Laouen en Esperañs*

Quimper, le 10 août 2024  
En la fête de Saint Laurent

**Lettre aux fidèles de Saint  
Matthieu et Sainte Sève.**

Frères et Sœurs,

Dans quelques semaines, les prêtres de la Fraternité Saint Pierre vont partir vers leurs nouvelles missions. J'ai bien conscience que vous vivez ce départ de façon très douloureuse car ils vous accompagnaient dans votre chemin de foi. Je reconnais que l'annonce de ma décision avant Noël a donc été un grand choc pour vous, j'en suis désolé. Cependant, j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur les raisons de ma décision qui ne s'est pas faite sur un coup de tête et que j'ai estimé nécessaire. Je me permets de vous en rappeler les raisons dans cette lettre.

Lorsque j'ai fait venir des prêtres de la Fraternité Saint-Pierre en 2016, je souhaitais répondre à la demande d'un certain nombre d'entre vous de pouvoir participer à une messe selon le Missel de 1962 sans aller jusqu'à Brest où cette messe était déjà célébrée depuis des décennies. Quimper et Saint-Pol-de-Léon permettaient une plus grande proximité pour les autres parties du diocèse. Le motu proprio du pape Benoît XVI *Sumorum Pontificum* prévoyait de pouvoir célébrer la messe avec l'ancien missel au cœur de la paroisse et sous la responsabilité du curé. Or les prêtres de la FSSP ont très vite formé des communautés qui pouvaient s'apparenter à ce qu'on appelle dans le droit de l'Église des « paroisses personnelles » avec toutes les activités afférentes, ce que le motu proprio de Benoît XVI ne prévoyait pas et qui n'était pas non plus dans mon intention, même si la convention évoquait des activités mais bien sous la responsabilité du curé. Il faut savoir que des « paroisses personnelles » peuvent être mises en place pour des catégories de personnes qui ne peuvent pas facilement participer à la pastorale paroissiale, par exemple les paroisses polonaises ou portugaises qui avaient été créées à une époque où de nombreux travailleurs venaient de ces pays, ou encore les gens du voyage, mais cela ne concernait pas les mêmes fidèles et il n'y avait donc pas de tensions avec les paroisses.

Je ne mets pas en cause la qualité de la pastorale qui était proposée par les prêtres de la FSSP à Quimper et à Sainte Sève, mais le fait que cette pastorale se situait en parallèle des activités pastorales proposées par la paroisse et cela justement pour les mêmes personnes, les mêmes familles, ce qui a provoqué inévitablement des tensions, même si la plupart d'entre vous et les autres fidèles des paroisses ne s'en rendaient pas compte.

Durant 8 ans, un certain nombre de réunions ont eu lieu pour essayer de vivre ces activités dans la communion diocésaine, y compris en 2018 en déplaçant la messe de Saint-Pol-de-Léon à Sainte-Sève. Il y a eu également une charte commune ou encore plus récemment l'Ordonnance que j'avais promulguée en juin 2023 pour tenir compte du nouveau motu proprio *Traditionis Custodes*. Mais ces efforts pour davantage de communion n'ont pas permis d'endiguer les tensions qui s'étaient accumulées depuis 8 ans, non seulement dans le clergé, mais parmi les fidèles engagés dans la pastorale. L'article de *Paix Liturgique* de décembre 2023, extrêmement offensant vis-à-vis des prêtres de Quimper et à mon égard, a suscité une vague de protestation et a surtout révélé que la communion était de plus en plus en danger dans le diocèse, et que nous étions arrivés à un point de rupture. Face à cette situation, j'ai pris conseil et consulté qui je devais, et j'ai donc décidé de mettre un terme à la convention que j'avais signée avec la Fraternité Saint-Pierre, en respectant le délai prévu dans cette convention et en permettant ainsi aux deux prêtres de terminer avec vous leur année pastorale.

Devant cette nouvelle situation, j'ai convoqué mon Conseil Presbytéral (Sénat de l'évêque selon le droit de l'Église), et nous avons décidé d'un commun accord de continuer à accompagner les deux communautés de Quimper et de Sainte Sève pour prendre soin de vous, les fidèles qui s'y réunissent habituellement. C'est pourquoi, dans ma lettre de la Pentecôte 2024, je vous ai indiqué les dispositions qui sont nécessaires pour assurer désormais l'unité de chacune des paroisses concernées, en tenant compte du motu proprio *Traditionis Custodes*. Les messes dominicales seront célébrées selon l'ancien missel, mais en faisant en sorte que les activités pastorales soient communes au sein des paroisses. Je demande également aux fidèles des deux communautés de participer aussi aux messes selon le missel actuel en semaine et pour certaines grandes fêtes comme signe de reconnaissance de la validité des sacrements célébrés dans l'Église universelle. J'ai bien précisé que les deux communautés célébrant avec l'ancien missel pouvaient aussi proposer des activités auxquelles d'autres fidèles des paroisses pourraient participer. Ces dispositions sont conformes à ce que le pape Benoît XVI proposait dans son motu proprio de 2007. J'ai aussi annoncé que nous ne pourrions plus célébrer les baptêmes, les mariages et la Confirmation avec les anciens rituels car le motu proprio *Traditionis Custodes* de 2021 ne m'en donne pas l'autorisation ; les motu proprio s'imposent toujours et le choix des rituels ne dépend ni de l'évêque, ni des prêtres, mais il est toujours possible de célébrer les sacrements avec les rituels latins (*editiones typicae*) de 1970 et 1972.

Le pasteur propre de chacune des deux communautés est le curé nommé par l'évêque, à savoir le père Christian Bernard, nouveau curé de Quimper - Saint Corentin, et le père Jean-Michel Moysan, curé de Saint-Yves en Pays de Morlaix où se situe Sainte Sève. Le chanoine Hervé Queinnec, vicaire épiscopal pour les fidèles attachés à l'ancien missel est là aussi pour que tout s'organise au mieux. Plusieurs prêtres diocésains se sont déjà formés à Vannes et à l'abbaye de Fontgombault pour célébrer ces messes. D'autres vont se former dans les semaines et mois qui viennent afin d'assurer la pérennité de ces messes. Je vous remercie à l'avance de leur faire bon accueil car ils ont vraiment le souci de votre bien spirituel. Ils ne sont pas vos ennemis ! Je viendrai aussi moi-même prêcher à Quimper et à Sainte Sève comme je le fais environ une fois par an dans les autres paroisses du diocèse. J'ai bien conscience que vous n'aviez pas l'habitude que plusieurs prêtres se répartissent la célébration de ces messes, alors que cela se fait

habituellement dans l'Église, mais n'oublions pas que c'est le Christ qui préside toute assemblée liturgique et qui donne sa vie pour nous dans le sacrifice eucharistique. Cette alternance ne date pas d'hier puisque bien avant le Concile Vatican II, notamment dans les gros bourgs, le curé et ses vicaires se succédaient pour célébrer les messes et assurer les prédications.

Nous allons donc commencer à assurer la célébration de ces messes à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Je vous remercie d'accueillir avec bienveillance les prêtres concernés, et leur permettre de mieux vous connaître et de découvrir la vie de vos communautés.

Je sais que vous avez prié pour moi et je vous en remercie. Sachez que vos futurs curés et d'autres prient aussi pour vous. Moi-même je prie chaque jour le rosaire et je consacre toujours une dizaine de chapelet pour vous et pour que la communion diocésaine se construise dans la variété de ses sensibilités mais toujours sous la conduite de l'Esprit Saint.

Confions-nous tous à la prière de Saint Corentin, de Saint Paul Aurélien, de Saint Guénolé, et de la Bienheureuse Vierge Marie dont nous allons célébrer l'Assomption dans quelques jours et qui est notre mère et la mère de l'Église.

Je demande à Dieu de vous bénir.



✠ **Laurent DOGNIN**  
Évêque de Quimper et Léon